

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

ACCEPTER

TRI DES EMBALLAGES : CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES DIFFÉRENTS LOGOS ! AVEC CITEO

Date de publication : 15/06/2022 - Energie/environnement

Géraldine : "Bonjour, j'aimerais savoir à quels logos me fier sur les emballages pour être sûr qu'ils soient bien recyclables ?"

Moins d'emballages, des emballages réutilisables et recyclables. Telles sont les attentes de nombreux consommateurs. Encore faut-il savoir à quels logos se fier pour bien acheter et bien trier !

Avec la crise sanitaire, le besoin de consommation responsable s'est renforcé. Pour vous aider à adopter les bons réflexes de tri, on fait le point sur les différents logos qui peuvent figurer sur les emballages et notamment la nouvelle Info-tri.

Il existe en effet différents logos destinés à vous informer sur la fin de vie des emballages. Parmi eux, **le ruban de Möbius** : il signifie que l'emballage est potentiellement recyclable. Je dis "potentiellement", car son utilisation ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune certification.

Un autre logo est également visible sur certains emballages, mais aussi sur des produits tels que les textiles, les médicaments ou les meubles : c'est le "**Triman**".

Ce pictogramme indique que le produit ou l'emballage **peut être trié ou rapporté dans un point de collecte**, c'est-à-dire un bac ou conteneur de tri, une borne en magasin ou encore une déchèterie.

Ce dernier est généralement complété par une "Info-tri".

A quoi sert-elle et comment est-elle en train d'évoluer ?

L'Info-tri pour les emballages a été créée dès 2012 par Citeo. Sur chaque emballage, elle vous donne une règle de tri précise pour chaque élément qui le compose. Jusqu'à présent, elle vous indiquait quels éléments pouvaient être triés et lesquels devaient être jetés. Mais le tri évolue et, bonne nouvelle, il se simplifie ! L'Info-tri évolue en conséquence et, depuis le 1er janvier 2022, elle vous propose une règle de tri harmonisée sur tous les emballages.

Cette nouvelle signalétique désormais obligatoire, vise à faciliter le geste de tri, tout en tenant compte des contraintes industrielles des entreprises qui mettent sur le marché les emballages ménagers et les papiers graphiques.

En vous proposant une information sûre et précise sur la règle de tri, l'Info-tri répond concrètement aux questions que vous vous posez régulièrement, en tant que consommateurs. L'objectif : vous donner confiance dans le geste de tri pour, tous ensemble, optimiser les performances de recyclage.

> Pour en savoir plus, consulter le site : <https://www.citeo.com>

URL source: <https://inc-conso.fr/content/tri-des-emballages-ce-quil-faut-savoir-sur-les-differents-logos-avec-citeo>